

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	747
 Artikel:	Vers la votation populaire neuchâteloise
Autor:	Challandes, L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S. A.

20 FÉVRIER 1948 — GENEVE

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 747



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organic officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.
6 mois	• 3.50
ETRANGER	• 8.
Le numéro	• 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonnements échus au 31 décembre dernier, et non encore payés, auront été mis à la poste : et nous ne pouvons qu'insister auprès de tous nos amis pour qu'ils leur fassent bon accueil. Car ce moment-là, du renouvellement de nos abonnements, est toujours inquiétant pour notre journal, et si toutes celles qui, trop souvent, le laissent tomber froidelement et sans un mot d'explication, réalisent combien nous est nécessaire l'aide pourtant minime (30 centimes par mois !) qu'elles nous apportent, nos soucis seraient certainement diminués de beaucoup.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Condition de la femme

Deuxième session

Lake Success 5-16 janvier 1948

Tout ne va pas encore pour le mieux, dans le meilleur des mondes, même dans le secteur féminin, c'est ce qui ressort des récents travaux de la Commission de la condition de la femme, dépendant du Conseil économique et social des Nations Unies.

Les femmes ont-elles partout dans le monde des droits politiques égaux à ceux des hommes, ont-elles accès, en nombre suffisant, aux différentes fonctions publiques ? Ont-elles libre accès aux études ? Leurs conditions de travail sont-elles égales à celles des hommes ? La femme mariée a-t-elle la libre disposition de ses biens ? Sa nationalité d'origine, qu'en est-il ? Choisis-elle librement son époux, peut-elle demander son divorce comme son conjoint ? N'exploite-t-on plus la prostitution ?

Telles sont les questions étudiées qui nous touchent directement.

Les déléguées.

Les états membres, représentés actuellement dans cette commission, sont au nombre de quinze, France (Mme Lefacheux, présidente pour cette année) Mexique (A.-C. de Castillo Ledon, vice-présidente) Union des républiques socialistes soviétiques (Mme E.-A. Popova, vice-présidente) Syrie (Mme A. Kandalaf Cosma) Australie (Mme J.-M. Grey Street) Chine (Mme C. Sieu-Ling Zung) Danemark (Mme B. Begtrup, présidente 1947) Etats-Unis d'Amérique (Mme D. Kenyon) Guatemala (Mme S.-B. de Monzon) Inde (Béguin Shereef Hamid Ali) République socialiste soviétique de Biélorussie (Mme E. Ouralova) Royaume-Uni (Mme M. Sutherland) Turquie (Mme M. Pakatas) Venezuela (Mme I. de Urdaneta).

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
RECONNUE PAR LA CROIX-ROUGE SUISSE
ET PATRONNÉE PAR L'UNIVERSITÉ DE GENEVE
LE BON SECOURS
15, avenue Dumas GENÈVE
3 ANS D'ÉTUDES DE NIVEAU UNIVERSITAIRE
1 an ½ d'école -- Prix de pension 150 fr. par mois
1 an ½ de stages hospitaliers -- Entretien complet
et argent de poche
= 7 places disponibles en avril !

ÉTUDES DE PUERICULTURE

SECTION SPÉCIALISÉE DE L'ÉCOLE
D'INFIRMIÈRES DU BON SECOURS
GENÈVE
Diplôme de puériculture | Diplôme d'hygiène
1 an d'études | maternelle et infantile
2 ans d'études
Entrée chaque mois - 15, av. Dumas

Les institutions spécialisées suivantes étaient également représentées : Unesco (Mlle J. Maass) Organisation internationale du travail (Mme M. Fairchild) Organisation mondiale de la santé (Mlle B. Howard).

Les organisations non-gouvernementales suivantes avaient envoyé des observatrices : Fédération américaine de Travail, Fédération démocratique internationale des femmes (Mlle S.-B. Anthony, Mlle F. Leclerc), Guilde coopérative internationale des femmes (Mme E. Freundlich).

Mme M. Bernardin, présidente de l'*Interamerican Commission of Women* assista aux réunions à titre consultatif.

Questionnaire concernant la condition et le traitement de la femme au point de vue juridique.

La Commission avait chargé le Secrétariat de l'ONU de procéder à une enquête, au moyen d'un questionnaire, sur les droits féminins dans tous les pays du monde.

La Suisse n'étant pas membre des Nations Unies, on pourra croire que le Secrétariat n'a pas pu se procurer les renseignements désirés sur notre pays. Qu'on se rassure, les organisations non-gouvernementales dont nous avons entretenus les lecteurs la dernière fois, et qui possèdent le statut consultatif, étaient, elles aussi chargées de répondre au questionnaire dans les divers pays où elles ont des sections nationales. Laissons ici la parole à Mme D. Lecoutre du Secrétariat féminin suisse à Zurich : « Comment avons-nous alors été appelées à répondre à ce questionnaire ? Une des grandes associations internationales, la Ligue internationale des coopératives, accréditée à l'ONU, fut priée de transmettre ce questionnaire à ses membres dont la « Ligue des coopératives de Suisse ». Devant l'ampleur du travail, la Ligue des coopératives de Suisse, association membre du Secrétariat féminin suisse, s'adressa à ce dernier afin qu'il en élaborât les réponses. Aussitôt la section III des intérêts politiques et des questions juridiques créa une commission ad hoc qui comprenait entre autres les membres de la Commission III et des membres individuels consultés pour des questions spéciales, les membres de la Commission d'études législatives de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses. Cette Commission fut présidée par Mme A. Quinche. Le questionnaire porte uniquement sur des questions de « droit public », c'est une première partie. D'autres questionnaires suivront probablement. »

Le travail fut mené avec une remarquable promptitude, la réponse ci *in extenso* tous les textes de lois, ce document dont l'ONU fut la cause, pourra être consulté utilement par toutes les Suisses que ces questions intéressent. Il fera l'objet d'un article dans nos colonnes.

Malheureusement, tous les états membres n'ont pas répondu avec la célérité et l'exhaustivité des organisations privées ; on présentera cependant les résultats obtenus jusqu'ici à la session du Conseil économique et social et l'on activera la fin de l'enquête, car il serait opportun de publier une brochure qui, par le moyen de tableaux, donne une vue d'ensemble de la situation des femmes dans le monde. Cette brochure répandue à profusion serait bien instructive.

Au cours des débats.

Après avoir discuté le compte-rendu analytique des réponses déjà obtenues, au questionnaire, les membres de la commission constatent qu'en principe, les femmes participent à l'action gouvernementale des états membres, mais la commission est interrogée de voir que le Secrétariat des Nations Unies, lui-même n'a nommé que bien peu de femmes aux postes importants de ses services. Ne devrait-il pas payer d'exemple ?

Vers la votation populaire neuchâteloise

Pour se procurer le nerf de la guerre !

La Chaux-de-Fonds.

Notre soirée du 7 février, musicale, littéraire, chorégraphique, humoristique, parfaitement organisée par nos jeunes membres, a attiré un nombreux public. Une vente de pâtisserie-maison s'est faite aux enchères américaines, chaque petite table était servie et tout en consommant le thé et les friandises, les assistants participaient à des jeux et à des concours... L. Challandes.

Abonnés, attention !

Le numéro du 6 mars vous parviendra sous une forme imprévue, ce sera le journal de propagande des suffragistes neuchâteloises. Nous sommes sûres que nos abonnés accueilleront avec satisfaction cette substitution pour les deux raisons suivantes :

1. Il est intéressant, pour tous les partisans de notre cause, de voir comment les Neuchâteloises choisissent leurs arguments et les présentent aux électeurs, on trouvera là plus d'une idée à retenir.

2. Faisant l'économie de l'impression de notre numéro, nous pouvons verser la somme correspondante aux suffragistes neuchâteloises pour les frais de leur campagne dont la réussite nous apporterait une aide considérable dans la poursuite de nos efforts.

Un pour tous, tous pour un.

Refrains suffragistes

Nous publierons dans un prochain numéro les amusantes parodies des chansons de Jacques dans le goût suffragiste, par Mme I. Pfäehler.

Pour que les femmes puissent accéder à tous les échelons des fonctions publiques ainsi qu'aux divers métiers et carrières il faut naturellement qu'elles aient libre accès aux études les plus poussées et les plus spécialisées. Aucune restriction ne doit entraver leur formation professionnelle et, une fois qu'elles auront reçu la même formation que leurs camarades masculins, il n'y a pas de raison que les conditions de salaire, de loisirs, d'assurances sociales, soient différentes de celles des hommes.

Le statut des femmes à l'égard du mariage est-il partout satisfaisant ? Monogamie, liberté de choix, libre disposition des biens, autorité sur les enfants, droit de rupture du lien conjugal ?

De quel côté qu'on regarde dans le monde, il y a d'immenses régions où les femmes ne jouissent pas de ces droits fondamentaux. La Commission demande au Secrétariat de poursuivre ses enquêtes afin de tenir à jour cette énorme mais importante documentation et décide d'agir partout où cela est nécessaire.

Elle agira en collaboration avec d'autres commissions de l'ONU, la Commission des questions sociales, par exemple, avec d'autres institutions comme l'OIT et surtout, elle s'efforcera d'agir en collaboration avec l'UNESCO qui est particulièrement outillé pour éduquer la jeunesse et les adultes. Enfin, dès qu'on aura la documentation nécessaire, on répandra largement brochures et tableaux.

Dans les pays où les femmes sont récemment devenues électrices, notamment dans l'Amérique du Sud (Argentine-Vénézuela) on appuiera tous les efforts tendant à permettre aux électrices d'user judicieusement de leurs droits politiques.

On se propose enfin d'agir encore sur l'opinion publique par les Conférences régionales.

Cette méthode déjà mise en pratique par le B.I.T. et l'O.I.T., est due, pensons-nous, à l'inspiration de l'Alliance internationale des femmes pour le suffrage qui, depuis longtemps avait décidé parfois de tenir congrès et conférences dans les pays où les femmes étaient loin d'avoir un sta-

tut satisfaisant. Ainsi, par l'ampleur des manifestations, on stimulait et l'on appuyait les partisans de l'Alliance, on recrutait de nouveaux adhérents et adhérentes, on faisait tomber les préjugés des adversaires et du gouvernement local.

Les conférences régionales prévues par la Commission de la condition de la femme poursuivent le même but de propagande et d'autres encore. Ainsi, il est avéré que de nombreux pays ont une législation qui se trouve en accord avec les exigences de l'O.N.U., mais les gouvernements sont impuissants à faire passer dans les meurs les réformes qu'ils ont adoptées. Pour se convaincre de ce fait, il suffisait d'entendre Mme Spiller, trésorière de l'Alliance, contenter ses voyages. La conférence régionale permettra aux déléguées de l'O.N.U. de s'assurer de visu, du fossé qui sépare les principes de la pratique et de discuter, dans le pays lui-même, avec les représentants des différents milieux, des moyens d'améliorer la situation. Cela permettra aussi de varier les moyens de propagande ou de persuasion selon les coutumes et les lieux.

Evidemment ces déplacements coûteront cher, mais l'enjeu en vaut la peine. L'auteur de ces lignes a horreur de l'uniformité centralisée et si, par des moyens appropriés, on peut éviter que l'organisme des Nations Unies ne devienne un géant aveugle et sourd, qui se borne à mastiquer, d'un bout de l'année à l'autre, des tonnes de papier, en guise de nourriture, alors on aura atteint un résultat qui permet tous les espoirs.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SAONNEXRENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE